

Aux Proverseurs de tous les établissements
d'enseignement secondaire (Lycées)

6ème CERTAMEN VARRONIANUM REATINUM

Le Liceo Classico "Marco Terenzio Varrone" de Rieti, la Fondation "Varrone" CA.RI.RI. (Caisse d'épargne de Rieti) et l'"Association des anciens Elèves du Liceo Classico" organisent le 6ème CERTAMEN VARRONIANUM REATINUM, réservé aux élèves des avant-dernières et dernières années des « Licei Classici », « Scientifici » et « Pedagogico-linguistici », des « Istituti Tecnici » et « Professionali per l'Agricoltura » et des « Licei Tecnologici » italiens, ainsi qu'aux lycéens des pays de l'Union Européenne qui étudient le Latin.

Le Certamen est dédié à la mémoire de Monseigneur Benedetto Riposati, professeur de Littérature Latine à l' « Università Cattolica » de Milan, ancien professeur de ce Lycée et éminent spécialiste de Varron.

Le Certamen sera divisé en deux sections:

1) **Section classique**, réservée aux élèves des deux dernières années des « Licei Classici », « Scientifici » et « Pedagogico-linguistici italiens », qui prévoit la **version latine** d'un extrait tiré des oeuvres de **Varron** ou d'un autre auteur de **prose scientifique** (*Sénèque Naturales quaestiones*, *Columelle De re rustica*, *Pline le Vieux Naturalis historia*). La version devra être accompagnée d'un commentaire, en italien, sur les aspects linguistiques, stylistiques et historico-littéraires du texte.

Peuvent aussi participer les élèves (10 au maximum) provenant des Lycées de l'Union Européenne qui prévoient l'étude du Latin. Ces derniers peuvent rédiger la version et le commentaire en anglais, français, allemand, espagnol ou italien.

2) **Section technico-scientifique**, divisée en deux sous-sections (Historico-littéraire et Technico-pratique), pour chacune desquelles est prévu, respectivement, un travail de type:

a) **Historico-littéraire** sur le sujet suivant "**Vraies étymologies et fausses étymologies chez Varron : la recherche de l'origine des mots comme aspect, encore actuel, de la réflexion sur la langue**", réservé aux élèves des **deux dernières années** des « Licei Classici », « Scientifici » et « Pedagogico-linguistici » italiens et à 10 élèves au maximum des pays de l'Union Européenne. Ces derniers aussi peuvent rédiger le texte dans les langues indiquées au point 1.

A remarquer : pour la dissertation historico-littéraire de la Section technico-scientifique on conseille de tenir en considération surtout les livres V – VII de *De lingua Latina* de Varron ; parmi les autres ouvrages latin contenant des étymologies on signale *Origines sive Etymologiae* d'Isidore de Séville, écrit en plein Moyen Age (entre le VIème et le VIIème siècle après J.C.), mais basé sur des ouvrages d'auteurs plus anciens, parmi lesquels le même Varron. Les candidats sont en outre invités à élargir le discours avec des réflexions personnelles et des exemples qui illustrent le rapport entre leur langue et celles dont elle dérive (pour la langue italienne, surtout le latin, mais aussi le grec, l'arabe, le germanique etc.). On pourra bien sûr se référer à n'importe quel autre texte jugé pertinent au sujet proposé.

b) **Technico-pratique**, sur le sujet suivant: "**Une céréale ancienne et actuelle : la culture de l'en grain dans la civilisation romaine et l'évolution de ses**

techniques aussi à la lumière de la redécouverte moderne", réservé aux élèves des « Istituti Tecnici » et « Professionali per l'Agricoltura » et des « Licei Tecnologici » italiens et à 10 élèves au maximum des pays de l'Union Européenne. Pour ces derniers sont valables les modalités indiquées aux points **1** et **2a**.

A remarquer: les textes de référence pour le travail Technico-pratique de la section Technico-scientifique sont:

Caton : *De agri cultura*, chap. 23, 74-76, 134, 143, 156-157 ;

Varron : *De re rustica*, livre I, chap. 9, 31, 44, 63, 69 ;

Pline le Vieux : *Naturalis Historia*, livre XVIII *passim* ; livre XX, chap. 242 ; livre XXII, chap. 121 ; livre XXIV, chap. 39 ; livre XXVI, chap. 39 et 163 ; livre XXX, chap. 148 ; livre XXXII, chap. 118 ;

Columelle : *De re rustica*, livre II, chap. 6-12 ; livre VII, chap. 12, paragraphe 10 ; livre VIII, chap. 4 ; livre IX, chap. 1, paragraphe 6 ; livre XI, chap. 2, paragraphes 74-75.

La participation à la section **technico-scientifique** – sous-sections **a)** et **b)** - prévoit la réalisation, dans les établissements d'appartenance, d'un travail de recherche pour lequel on peut se servir de n'importe quel moyen et matériau: papier, CD - Rom, matériel iconographique, plastique etc.

La date limite pour la présentation des demandes de participation à toutes les sections est fixée sans prorogation le **26 mars 2008**.

Les travaux de la section **technico-scientifique** – sous-sections **a)** et **b)** – doivent parvenir au plus tard le **3 avril 2008**, pour permettre la correction des copies et l'immédiate communication aux vainqueurs.

Les pièces jointes A et B de cet avis, dûment remplies, doivent être transmises à l'adresse indiquée au bas de la page dans les délais prévus.

Chaque établissement pourra participer à la **section classique** avec deux élèves au maximum, accompagnés par un enseignant s'ils sont mineurs.

Pour des raisons d'organisation on a limité le nombre des candidats italiens à cette section à **80 élèves**; le critère d'admission sera la date de réception des demandes.

Les participants seront accueillis aux frais du Comité organisateur ; les professeurs accompagnateurs logeront dans un hôtel conventionné et seront remboursés dans la mesure de 30 % par le Comité organisateur sur présentation de la relative documentation. Les frais de transport seront à la charge des élèves et des professeurs accompagnateurs.

Le **6ème Certamen Varronianum** aura lieu le **17-18-19 Avril 2008**; la liste des candidats admis pourra être consultée, à partir de l'expiration des délais, sur le site www.liceoclassicovarronerieti.it où, à partir du mois de février, on pourra aussi se renseigner sur la composition du jury, sur le programme de la manifestation et sur les modalités de déroulement de l'épreuve de la **section classique**.

Ci-joint est disponible le Règlement du **Certamen**.

Seront attribués les prix suivants:

- 1) section classique:
 - **1er prix 1.600 Euros**
 - **2ème prix 1.200 Euros**

- **3ème prix 700 Euros**

Les candidats classés de la 4^{ème} à la 10^{ème} place recevront des livres et du matériel pédagogique.

2) section Technico-scientifique, sous-section Historico-littéraire:

- **1er prix 500 Euros**
- **2ème prix 400 Euros**
- **3ème prix 300 Euros**

3) section Technico-scientifique, sous-section Technico-pratique:

- **1er prix 500 Euros**
- **2ème prix 400 Euros**
- **3ème prix 300 Euros**

Pour les candidats des pays de l'Union Européenne sont prévus classement spécial et prix séparés.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante, par courrier, fax ou e-mail:

Liceo Classico "M. T. Varrone"

Piazza Mazzini 1

02100 – RIETI (ITALIE)

Tel: 0746/480132 et 0746/480164 - Fax: 0746/491325

E-mail: certamenvarronianum@liceoclassicovarronerieti.it E-mail: rip01000a@istruzione.it

Site web : www.liceoclassicovarronerieti.it

Pour tout renseignement s'adresser aux numéros suivants:

Liceo Classico "M. T. Varrone"

Mercredi/vendredi de 11h.30 à 13.00h

Tel: 0746/480132 et 0746/480164 - Fax: 0746/491325 – E-mail: rip01000a@istruzione.it

E-mail: certamenvarronianum@liceoclassicovarronerieti.it

Le Proviseur
Prof. Bernardino Santoboni

Liceo Ginnasio
"Marco Terenzio Varrone"
Piazza Mazzini 1 - RIETI (ITALIE)
Tel: 0746/480132 et 0746/480164
Fax: 0746/491325
E-mail: rip01000a@istruzione.it
www.liceoclassicovarronerieti.it

REGLEMENT

Art. 1 Le Liceo "Marco Terenzio Varrone" de Rieti, organise tous les ans, aux mois d'avril ou mai, le **Certamen Varronianum Reatinum, section classique**, réservé aux élèves de l'avant-dernière et dernière année des « Licei Classici », «Scientifici » et « Pedagogico-linguistici » italiens et à **10 élèves provenant d'établissements des pays de l'Union Européenne dans lesquels on étudie le Latin**. Le **Certamen Varronianum Reatinum, section classique**, consiste à traduire un extrait latin tiré de Varron ou d'un autre auteur de prose scientifique. La version devra être accompagné d'un bref commentaire.

Art. 2 Le jury du **Certamen Varronianum Reatinum, section classique**, est composé d'un professeur de Littérature Latine d'une Université italienne, qui sera le Président, de deux professeurs (d'Université ou de Lycée) choisis par le Président du jury, du Proviseur du Liceo « Marco Terenzio Varrone » et du Président de l'Association des Anciens élèves de ce même lycée en accord avec le Comité organisateur.

Art. 3 Au **Certamen, section classique**, sont admis **seulement deux élèves** pour chaque établissement, accompagnés par un professeur ou par leur proviseur.

Les élèves qui ont participé à l'édition précédente sont également admis pourvu qu'ils ne se soient pas classés dans les dix premiers.

Les élèves participants seront accueillis aux frais du Comité organisateur ; les professeurs accompagnateurs logeront dans un hôtel conventionné et seront remboursés dans la mesure de 30% par le Comité organisateur sur présentation de la relative documentation.

Les frais de transport seront à la charge des élèves et des professeurs accompagnateurs.

Art. 4 Après avoir examiné et sélectionné les travaux dignes d'attention, le jury rédigera la liste des vainqueurs du **Certamen, section classique**, à qui, pendant la troisième journée de séjour, seront attribués les prix suivants:

- Aux trois premiers une somme d'argent;
- Du quatrième au dixième des livres.

Des attestations à tous les participants et à leurs écoles.

Pour les participants étrangers, dont les travaux seront jugés dignes d'attention, sera rédigée une liste à part et aux trois premiers seront attribuées les mêmes sommes d'argent des élèves italiens.

Art. 5 En même temps que le **Certamen, section classique**, aura lieu un **Certamen, section tecnico-scientifique**, réservé aux élèves des avant-dernières et dernières années des « Licei Classici », « Scientifici » et « Pedagogico-linguistici », ainsi qu'aux élèves des « Istituti Tecnici » et « Professionali per l'Agricoltura » et des « Licei Tecnologici » italiens. Cette section est à son tour divisée en deux sous-sections : **Historico-littéraire** et **Technico-pratique**.

Chaque établissement ne pourra participer qu'avec **deux travaux au maximum, individuels ou d'équipe** dont le sujet sera indiqué dans l'avis annuel.

Les élèves qui ont participé à l'édition précédente sont admis pourvu, qu'ils ne se soient pas classés dans les dix premiers.

A cette section seront admis aussi, des candidats provenant des pays de l'Union Européenne dans la limite de **20 élèves (10 pour chacune des deux sous-sections)**.

Art. 6 Pour la **section technico-scientifique** un jury de spécialistes, composé d'un professeur d'université et de deux professeurs de lycée (technologique et professionnel), examinera les travaux parvenus au Liceo Classico « M.T.Varrone » dans une date limite qui sera fixée dans l'avis annuel, et désignera les vainqueurs dont les noms seront immédiatement communiqués à leurs établissements scolaires.

Art. 7 Les trois premiers de chacune des deux sous-sections - historico-littéraire et technico-pratique – recevront une somme d'argent, tandis que des attestations, des livres et du matériel pédagogique sont réservés au quatrième jusqu'au dixième. Des attestations seront aussi attribuées à tous les participants et à leurs écoles. L'attribution des prix aux élèves étrangers suivra les modalités déjà décrites dans l'article 4.

La cérémonie pour la remise des prix du **Certamen, section technico-scientifique**, aura lieu dans la journée finale du **Certamen, section classique**, tous les ans au mois d'avril ou mai.

Les trois premiers, de la sous-section historico-littéraire ainsi que de la sous-section technico-pratique, seront accueillis pendant deux jours à l'occasion de la cérémonie pour la remise des prix du **Certamen, section classique**. Les frais de séjour seront à la charge de l'Organisation à partir du jour précédant la cérémonie.

Art. 8 Pendant le séjour à Rieti seront organisées des manifestations culturelles et récréatives pour les professeurs et tous les participants.

Art. 9 L'organisation est confiée à un comité appelé "**Comitato Varroniano**" duquel font partie:

- 1) Le Provisur pro-tempore du Liceo Classico "M.T.Varrone"
- 2) Le Président pro-tempore de l'Association anciens élèves du Liceo Classico
- 3) Un membre de la direction de l'Association anciens élèves du Liceo Classico
- 4) Un représentant du Conseil municipal de Rieti
- 5) Un représentant du Conseil provincial de Rieti
- 6) Un représentant du Conseil Régional du Latium



PIECE JOINTE A
(fiche d'inscription – section classique)

A M. le **PROVISEUR**
Prof. Bernardino SANTOBONI
DU LICEO CLASSICO STATALE
“Marco Terenzio Varrone” de RIETI

6ème CERTAMEN VARRONIANUM REATINUM
RIETI 17-18-19 AVRIL 2008

Je soussigné/e.....
Né/e à le
Classe..... :

Je soussigné/e.....
Né/e à le
Classe..... :

NOM DE L'ECOLE
.....

ADRESSE DE L'ECOLE
.....
(Rue/Place)(Ville) (numéro) (Code postal)
TEL:..... TEL:Proviseur FAX:.....
E_MAIL:.....
PROFESSEUR ACCOMPAGNATEUR:.....
DISCIPLINE ENSEIGNEE:.....

DEMANDE

De participer au **6ème CERTAMEN VARRONIANUM REATINUM**, qui aura lieu **du 17 au 19 avril 2008 à Rieti**, pour la section indiquée (cochez la case correspondante):

- SECTION CLASSIQUE**
- SECTION HISTORICO-LITTERAIRE (1)**
- SECTION TECHNICO-PRACTIQUE (1)**

(1) en cas de participation d'une entière classe, on peut joindre une liste des élèves.

.....
(signature du candidat)

Date.....

LE PROVISEUR

